



ZONE DE DISTRIBUTION : ST MEEN MONTAUBAN_SAUDRAIS_ LA CHAPELLE LOU DU LAC

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
FORAGE DE LA SAUDRAIS, RETENUE DE LA CHEZE
(LA CHEZE), RETENUE DE ROPHEMEL (LA RANCE).
L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois
souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1297
personnes sur 3 communes (CHAPELLE DU LOU
DU LAC (LA), MONTAUBAN-DE-BRETAGNE,
SAINT-UNIAC). Le responsable des installations
est : « CC ST MEEN MONTAUBAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD » qui assure
l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **22,6 mg/L**
Valeur maxi : **25,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **229**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément pouvant provenir du procédé de désinfection
de l'eau. Le maximum réglementaire est 100
microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **15,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **25,2 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **26,1 °f**
Valeur maxi : **30,4 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une
insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de
formation de produits indésirables (Trihalométhanes)
lors de la désinfection de l'eau. Le maximum
réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0,629 mg(C)/L**
Valeur maxi : **1,1 mg(C)/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau
(coordonnées sur la facture) les
changements de saveur ou de
couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2025

UDI 035000230

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.